

ANNEXE 2

LES PROJETS DESTINÉS À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE DANS LES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX

Principes d'intervention des projets déposés par les secteurs Familles et Jeunes des centres sociaux et Maisons pour tous (MPT).

Des principes d'intervention ont été précisés pour les centres sociaux et Maisons pour tous (MPT), acteurs incontournables sur les territoires et dans les projets concernant la parentalité et la jeunesse.

LES PROJETS PARENTALITÉ PORTÉS PAR LES SECTEURS FAMILLES

Pour rappel, il s'agit de projets favorisant l'exercice de la parentalité, à travers différents supports comme des actions socio-linguistiques à dimension parentale, l'accompagnement des parents dans la scolarité de leurs enfants, des ateliers thématiques, des groupes de paroles, d'échanges de pratiques entre parents, actions parents-enfants (liste non exhaustive d'actions).

Au-delà des interventions directes proposées par les structures auprès des parents, le porteur de projet veillera à répondre aux principes d'intervention transversaux suivants.

A. Mettre en place et animer le réseau des acteurs locaux qui travaillent sur la parentalité

Objectifs :

- favoriser l'interconnaissance des acteurs (le « qui fait quoi ? »),
- réaliser/faire vivre un diagnostic partagé et permanent des problématiques et des besoins,
- favoriser les échanges de pratiques entre professionnels, bénévoles...
- évaluer conjointement les actions menées,
- mieux répondre aux besoins des familles du territoire.

B. Mobiliser les diverses familles du territoire et proposer des actions allant au-devant des familles les plus éloignées de la structure

Objectifs :

- toucher un nouveau public de familles non encore mobilisé,
- diversifier les publics accueillis dans un objectif de mixité sociale et de genres,
- proposer une offre sociale adaptée aux différents profils de familles (nucléaires, monoparentales, recomposées, parents actifs ou non, adaptée aux pères de familles...).

C. Co-construire des actions avec les parents dans un principe de coéducation, et à partir de leurs compétences

Objectifs :

- réaffirmer le fait que les parents sont les premiers éducateurs des enfants (exercice de la parentalité),
- permettre aux parents de prendre une place importante dans leur territoire (exercice de leur citoyenneté),
- mieux prendre en compte leurs compétences et valoriser leurs ressources au même titre que celles des professionnelles de la parentalité (pouvoir d’agir),
- inscrire les parents dans une démarche projet.

LES PROJETS JEUNESSE PORTÉS PAR LES SECTEURS JEUNES

Les projets Jeunesse concernent ici les accueils collectifs des 11-17 ans, les actions d’accompagnement à la scolarité, de loisirs éducatifs, de prévention des conduites à risques (liste non exhaustive d’actions).

Au-delà des actions proposées directement auprès des jeunes par les structures, le porteur de projet veillera à développer les initiatives suivantes :

A. Mettre en place et animer le réseau des acteurs locaux qui travaillent sur la jeunesse

Objectifs :

- favoriser l’interconnaissance des acteurs (le « qui fait quoi ? »),
- réaliser/faire vivre un diagnostic partagé et permanent des problématiques et des besoins,
- favoriser les échanges de pratiques entre professionnels, bénévoles...
- évaluer conjointement les actions menées,
- mieux répondre aux besoins des jeunes du territoire.

B. Mobiliser les publics jeunes du territoire et « aller vers » ceux les plus éloignés de la structure

Objectifs :

- toucher un nouveau public de jeunes qui n’est pas encore mobilisé,
- diversifier les publics dans un objectif de mixité sociale et de genres,
- proposer une offre éducative adaptée aux différents profils de jeunes présents sur le territoire.

C. Co-construire des actions avec les jeunes dans un principe de coéducation, et à partir de leurs compétences.

Objectifs :

- permettre aux jeunes de prendre une place plus importante sur leur territoire (construction de leur citoyenneté),
- mieux prendre en compte leurs compétences et valoriser leurs ressources (pouvoir d’agir)
- inscrire les jeunes dans une démarche projet.

Remarque : dans un objectif de lisibilité, l’ensemble de co-financements et leurs affectations sur les secteurs Familles et Jeunes devront systématiquement apparaître dans les budgets prévisionnels.